



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

| | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Madame Lydie PFANDER-MENY | Monsieur Philippe LEMANCEAU |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Joël MEKHANTAR | Madame Ludmila MONTEIRO |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Denis HAMEAU | Madame Laurence GERBET |
| Madame Christine MARTIN | Madame Océane GODARD | Monsieur Emmanuel BICHOT |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Marie-Odile CHOLLET | Madame Céline RENAUD |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Bruno DAVID |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Monsieur Georges MEZUI | Monsieur Stéphane CHEVALIER |
| Madame Claire TOMASELLI | Monsieur Massar N'DIAYE | Monsieur Laurent |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Madame Françoise TENENBAUM | BOURGUIGNAT |
| Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM | Monsieur Vincent TESTORI | Madame Claire VUILLEMIN |
| Monsieur Franck LEHENOFF | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Axel SIBERT |
| Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Monsieur Jean-François COURGEY | Madame Catherine HERVIEU |
| Monsieur Christophe BERTHIER | Monsieur Bassir AMIRI | Monsieur Patrice CHATEAU |
| Madame Najjoud BELHADEF | Madame Mélanie BALSON | Madame Stéphanie MODDE |
| Madame Kildine BATAILLE | Madame Catherine DU TERTRE | Monsieur Fabien ROBERT |
| Madame Delphine BLAYA | Monsieur David HAEGY | Monsieur Olivier MULLER |
| Monsieur Christophe AVENA | Madame Danielle JUBAN | Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE |
| | Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Philippe THIRION |

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : SPORTS

Année 2024 - Attribution de subventions des associations supports des clubs professionnels

L'article L.113 du code du sport autorise les associations sportives et les sociétés qu'elles constituent à recevoir des subventions publiques, dès lors qu'elles exercent des missions d'intérêt général.

L'article R.113-2 du code précité, précise quant à lui, la consistance de ces missions qui concernent :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans des centres de formation agréés ;
- la participation de l'association ou de la société qu'elle a constituée à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Les différentes activités conduites par les associations Dijon Football Côte d'Or, Dijon Métropole Handball, JDA Dijon Bourgogne, JDA Dijon Handball et Stade Dijon Côte d'Or s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur et justifient l'octroi d'une subvention.

Les missions d'intérêt général consisteront à former les sportifs amateurs des clubs (formation initiale et formation continue), à intégrer, par la pratique sportive, des jeunes issus des milieux défavorisés, à s'impliquer dans les manifestations post-olympiques et les dispositifs municipaux (Dijon Sport Loisir, Dijon Sport Scolaire, Dijon Sport Découverte...) et à s'investir dans la mise en œuvre de la charte du sport éco-citoyen dont les termes ont été approuvés par le Conseil Municipal le 14 mai 2009.

C'est pourquoi, il est proposé de définir, par convention, pour l'année 2024, les relations entre la Ville et les associations Dijon Football Côte d'Or, Dijon Métropole Handball, JDA Dijon Bourgogne, JDA Dijon Handball et Stade Dijon Côte d'Or, et de fixer le niveau de participation de la commune dans le fonctionnement de ces clubs, en tenant compte des aides financières apportées à ce titre par les autres collectivités, afin de ne pas dépasser les seuils autorisés, à :

- 385 000 € incluant l'organisation de manifestations récurrentes pour l'association Dijon Football Côte d'Or;
- 63 000 € incluant l'organisation de manifestations récurrentes pour l'association Dijon Métropole Handball;
- 90 000 € incluant l'organisation de manifestations récurrentes pour l'association JDA Dijon Bourgogne;
- 53 000 € incluant l'organisation du tournoi international Harmonie Mutuelle et de manifestations récurrentes pour l'association JDA Dijon Handball;
- 75 000 € incluant l'organisation de manifestations récurrentes pour l'association Stade Dijon Côte d'Or.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** l'octroi de subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2024, de 385 000 € à l'association Dijon Football Côte d'Or, de 63 000 € à l'association Dijon Métropole Handball, de 90 000 € à l'association JDA Dijon Bourgogne, de 53 000 € à l'association JDA Dijon Handball, et de 75 000 € à l'association Stade Dijon Côte d'Or, pour l'exercice des missions d'intérêt général qu'elles exercent pour le compte de la Ville ;
- **d'approuver** les projets de conventions à conclure entre la Ville et ces associations, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** à signer les conventions définitives ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

SCRUTIN POUR : 57
 CONTRE : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 2

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN